



LES SOCIETAL ANGELS

www.Societal-Angels.org



Avec le soutien de la Fondation
Jeannine & Maurice MÉRIGOT

www.fondation-merigot.org

MiiMOSA

www.miiimosa.com

DOSSIER DE PRÉSENTATION



*Pour une alimentation saine, durable,
accessible à tous et solidaire.*

*Agissons pour des solutions ambitieuses
et de qualité sur notre territoire.*

Les Societal Angels (association loi 1901 & fonds de dotation), ses mécènes et son partenaire MiiMOSA, plateforme de financement dédiée à l'agriculture et à l'alimentation, lancent un appel à projets sur le thème de la précarité alimentaire. Toutes les associations à but non lucratif implantées en Isère ou ayant des projets concrets sur ce territoire peuvent déposer leur dossier de candidature pour des actions et missions d'intérêt général.

Date limite de candidature : mercredi 14/12/2022

Une innovation, la double dotation !

Grâce à notre partenariat avec la plateforme de financement participatif MiiMOSA, les lauréats peuvent augmenter considérablement le montant de leur dotation allouée par Les Societal Angels !

Pourquoi cet Appel à projets ?

- ◇ « En 2020, jusqu'à 7 millions de personnes auraient eu recours à l'aide alimentaire soit plus de 10% de la population française. » (source : *Secours Catholique 2021*).
- ◇ « Manger 5 fruits et Légumes par jour, mais à quel prix ? Le coût moyen du panier de fruits & légumes a augmenté de 11 % en un an, soit deux fois plus que l'inflation. » (source : *Observatoire des prix des Fruits & Légumes 2002 - Juillet 2022 - Familles rurales*).
- ◇ « L'arbitrage entre se loger, se déplacer et se nourrir va devenir chaque jour plus difficile. » (source : *Patrick Douret - Président bénévole des Restos du Cœur - Les Echos 15 mai 2022*.)

1/ Qui peut déposer un dossier de candidature ?

Toutes les associations à but non lucratif implantées en Isère ou ayant des projets concrets sur ce territoire peuvent proposer leur candidature pour des actions et missions d'intérêt général.

2/ Quels sont les projets éligibles dans le cadre de cet Appel à projets ?

- Un projet déjà lancé et en fonctionnement dont l'ambition et le déploiement nécessitent un coup de pouce complémentaire.
- Un projet porté par plusieurs associations en vue d'optimiser leurs actions contre la précarité alimentaire.

3/ Quels sont les critères d'éligibilité des projets ?

- Accessibilité à tous les bénéficiaires (financière et géographique).
- Alimentation santé de qualité.
- Impact positif du projet sur son territoire : collaboration entre acteurs du secteur, viser l'autonomie des bénéficiaires, objectifs ambitieux, effets de levier, insertion professionnelle
- Préservation du climat, valorisation de l'image et de l'économie des acteurs du territoire (circuits courts et résilients, innovation...).

4/ Le principe de la « double dotation »

Societal Angels et MiiMOSA, en tant qu'organisateur et partenaires de cet Appel à projets ont mis en place un dispositif innovant pour augmenter les sommes perçues par les lauréats.

L'objectif ?

Récompenser la capacité du porteur de projet à fédérer une communauté autour de son projet !

Comment ça marche ?

3 lauréats seront sélectionnés par Les Societal Angels au vu de la qualité et de l'ambition de leur projet. La dotation globale de l'appel à projets est de 30 000 €

Elle sera partagée entre les 3 lauréats, en 3 prix aux montants dégressifs :
le prix Impact (15 k€), le prix Collaboratif (9 k€), le prix Engagement (6 k€).

Important : la dotation allouée par projet dans le cadre de cet appel ne peut pas excéder la moitié de la totalité du montant du projet présenté par l'association.

PART FIXE

Les lauréats bénéficieront d'emblée d'une première dotation fixe à hauteur des deux tiers de la dotation allouée par Societal Angels sur ce projet. Cette somme sera définitivement acquise par les lauréats.

PART VARIABLE

Pour débloquer le dernier tiers de la dotation, le lauréat devra lancer sa collecte de financement participatif en dons avec contrepartie sur la plateforme MiiMOSA. Ce montant sera débloqué à condition que le lauréat réussisse sa collecte, c'est-à-dire qu'il atteigne 60% de son objectif.

Une fois ce montant atteint, le lauréat peut augmenter encore son gain en poursuivant sa collecte de financement participatif auprès des citoyens !

Si le lauréat ne lance pas de collecte de financement participatif ou échoue dans sa collecte, il conservera sa dotation fixe.

Exemple : si la dotation du projet lauréat est de 9000 €, la somme de 6000 € est acquise d'emblée, puis le lauréat pourra débloquer les 3000 k€ restants en atteignant son objectif de collecte sur MiiMOSA. Il pourra même le dépasser - sans limite - si sa dynamique de collecte fait l'objet d'une animation ambitieuse.

Qui sommes-nous ?

- En novembre 2019, **l'association Societal Angels** avec le soutien de la **Fondation Jeannine & Maurice MÉRIGOT** (voir plus bas), lançait son Appel à idées « Réussir la transition Alimentaire en Dauphiné » avec comme ambition que ces idées germent, poussent et essaient. Plusieurs lauréats tels que CHAMPILOOP ou le BAR RADIS (Cultivons nos toits) portent aujourd'hui des projets en fort développement avec des réalisations ambitieuses en cours ou abouties.

Depuis 2020, Societal Angels a soutenu ses lauréats ainsi que de nombreuses autres associations distribuée, entre autres, à EPISOL, MILLE POUSES et LE BAR RADIS.

En 2022-23, Les Societal Angels, fonds de dotation créé dans la lignée de l'association éponyme, lance ce nouvel Appel à projets, PREKALIM, contre la précarité alimentaire sur notre territoire. **Ses mécènes entreprises ou particuliers qui font partie des Bienveillants Societal Angels, veillent à ce que les liens qui font société ne se défassent — bien au contraire, se (re)créent, se tissent et se renforcent*.** La première cause défendue est la transition alimentaire. Parce qu'il s'agit d'un des moyens les plus efficaces pour nouer ou restaurer les liens dans la société et avec la nature. Cette transition intéresse toute la « chaîne alimentaire » : offrir à toutes et tous la capacité de bien se nourrir, aux producteurs et distributeurs de bien vivre de leur travail, de limiter le gaspillage alimentaire, d'encourager le recyclage des denrées et emballages, de développer le vrac, de décarboner l'ensemble de la chaîne (production agricole / transformation / transport).

- **Societal Angels prolonge et amplifie l'action de la Fondation Jeannine & Maurice Mérigot.** Si les deux entités fonctionnent de manière indépendante, elles partagent les mêmes valeurs : **indépendance, liberté, solidarité.** La Fondation Jeannine & Maurice MÉRIGOT (abritée par la fondation Caritas France) soutient principalement des associations locales et caritatives situées dans la grande agglomération grenobloise. Elle propose ses aides aux structures qui aident toute personne à traverser des difficultés ponctuelles ou permanentes la conduisant à un état de fragilisation, de dépendance et de précarité conduisant à toutes les formes d'exclusion de la société.

Entre 2017 et 2021, la Fondation Jeannine & Maurice Mérigot a financé 52 projets caritatifs portés par 19 associations locales.

* Extrait du discours de Stockholm prononcé par Albert CAMUS pour la réception de son prix NOBEL en 1957.

Comment participer ?

ÉTAPE 1

TÉLÉCHARGEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

À partir du lundi 31/10/2022 sur le site www.societal-angels.org

ÉTAPE 2

ENVOI PAR COURRIEL (info@societal-angels.org) DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Au plus tard le mercredi 14/12/2022.

ÉTAPE 3

ÉTUDE DES DOSSIERS PAR L'ASSOCIATION **SOCIETAL ANGELS**.

ÉTAPE 4

ANNONCE DES DOSSIERS PRÉSÉLECTIONNÉS :

Avant le samedi 31/12/2022.

ÉTAPE 5

ÉCHANGES EN DISTANCIEL AVEC LES PORTEURS DE PROJETS PRÉSÉLECTIONNÉS :

Le mardi 10/01/2023.

ÉTAPE 6

SÉLECTION DÉFINITIVE :

Le lundi 16/01/2023.

Annonce officielle des lauréats : 26/01/2023.

ÉTAPE 7

COLLECTE DES DONS AVEC CONTREPARTIE :

Du 13/2/2023 au 31 mars 2023, via La **Plateforme Partenaire MiiMOSA** pour les projets sélectionnés.

Règlement de l'Appel à Projets Prékalim

Article I. Organisateur

Societal Angels (association loi 1901 & fonds de dotation) représentés par Patrick Mérigot, Président-Fondateur sont les organisateurs de :

L'appel à projets Prékalim 2023-2024 contre la précarité alimentaire

**Pour une alimentation saine, durable, accessible à tous et solidaire
Agissons pour des solutions ambitieuses et de qualité sur notre territoire !**

Article II. Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les termes et conditions de l'appel à projets Prékalim et de fixer les règles applicables à tous les candidats, ci-après le(s) « associations ».

L'appel à projets s'adresse à toutes les associations telles que définies dans la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. L'association doit pouvoir bénéficier de fonds émanant d'un Fonds de Dotation.

Article III. Éligibilité des associations

L'appel à projets est ouvert à toutes les associations à but non lucratif implantées en Isère ou ayant des projets concrets sur ce territoire. Elles peuvent déposer leur dossier de candidature pour des actions et missions d'intérêt général.

L'appel à projets Prékalim consiste pour l'association à déposer un dossier de candidature conformément au présent règlement. Les prix remis (dotation financière, voir article IV) sont uniquement destinés aux associations primées.

Article IV. Dotations « Les Societal Angels » (parts fixe et variable) & Collecte avec MiiMOSA, plateforme de financement participatif.

La dotation Societal Angels comprend une part fixe des 2/3 et d'une part variable d'un 1/3 lié à la réussite à 60 % de la collecte sur la plateforme de financement participatif MiiMOSA.

L'appel à projets Prekalim est doté de trois prix :

- « Impact » d'un montant total de 15 000 €.....(10 000 € fixe et 5 000 € variable)
- « Collaboratif » d'un montant total de 9 000 €.....(6 000 € fixe et 3 000 € variable)
- « Engagement » d'un montant total de 6 000 €.....(4 000 € fixe et 2 000 € variable)

Important : la dotation allouée par projet dans le cadre de cet appel ne peut pas excéder la moitié de la totalité du montant du projet présenté par l'association.

Article V. Modalités de participation et déroulement de la sélection

L'appel à candidature est ouvert le 31 octobre 2022 et sera clos 14 décembre 2022 (inclus).

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur le site :

www.societal-angels.org

L'association le complète et l'envoie à l'adresse : info@societal-angels.org

(en mentionnant « Candidature - Appel à Projets Prekalim »)

Il est obligatoire de répondre à l'ensemble des questions du formulaire et de joindre les pièces demandées pour que la candidature soit prise en compte.

Les dossiers dûment complétés seront soumis à une présélection d'un jury composé de membres de l'association Societal Angels, de personnes désignées par Societal Angels ainsi que de mécènes du Fonds de dotation « Les Societal Angels ». La composition du jury est à la discrétion des émetteurs de l'appel à projets.

Les critères de sélection seront les suivants :

- Projet permettant une alimentation accessible à toutes les personnes bénéficiaires, financièrement et géographiquement que ce soit en milieu urbain ou rural.
- Projet permettant une alimentation-santé de qualité.
- Projet à impacts avec effets de levier favorisant la collaboration entre acteurs du système alimentaire local et visant à l'autonomie des personnes bénéficiaires, insertion professionnelle.
- Projet valorisant l'image et l'économie du territoire (circuits courts et résilients, innovation).

À l'issue de cette présélection, les associations porteurs des projets choisis seront contactées avant le 31 décembre 2022 pour participer à une visioconférence présentation de leur projet avec les membres du jury. **Cette visioconférence qui durera un maximum de vingt minutes aura lieu le 10/01/2023.**

Les 3 lauréats sélectionnés seront informés le 16 janvier 2023, information qui devra rester confidentielle jusqu'à l'annonce officielle et grand public, prévue le 26 janvier 2023 lors d'une conférence de presse.

À cette occasion sera signée la convention entre le Fonds de Dotation « Les Societal Angels » et les associations lauréates. La part fixe de la dotation leur sera alors versée ; la part variable le 31/3/2023, à l'issue de la collecte de fonds via la plateforme MiiMOSA, si l'objectif de collecte fixé par l'association est atteint.

Un représentant de l'association sera présent ou représenté le 26 janvier 2023.

Tous supports écrits, vidéos, seront les bienvenus pour présenter le projet dans le cadre du dossier de candidature. Ils sont d'autant plus importants puisqu'ils seront utiles aux lauréats pour mobiliser leur communauté et les citoyens lors de la collecte de dons sur la plateforme MiiMOSA.

Pour rappel : la collecte via MiiMOSA sera lancée du 13 février 2023 au 31 mars 2023 par les lauréats avec ce partenaire.

Article VI. Documents à joindre obligatoirement

- ◇ Copie de la déclaration à la Préfecture ou de la parution au journal officiel
- ◇ Statuts de l'association
- ◇ Composition du bureau et du conseil d'administration
- ◇ Budget détaillé du projet
- ◇ Plan de financement du projet
- ◇ Derniers bilans et rapports d'activités de l'association
- ◇ Budget prévisionnel de l'association pour l'année en cours
- ◇ RIB

Article VII. Communication, presse, diffusion de l'information

Les candidats garantissent l'exactitude des renseignements qu'ils communiquent et qu'ils devront éventuellement justifier à la demande de l'association Societal Angels.

L'organisation de l'appel à candidatures pourra faire l'objet de la part de l'Association Societal Angels d'actions de communication de toute nature y compris multimédia notamment sur son site internet, et en direction de la presse écrite, audiovisuelle ou internet et de ses partenaires.

Date & Signature du représentant de l'association candidate avec la mention « lu et approuvé ».

J'ai bien pris connaissance du règlement et j'y adhère.

Le :

Lu et approuvé

En datant et cochant cette case, je fais foi de ma signature.



LES SOCIETAL ANGELS

DOSSIER DE CANDIDATURE



L'envoi de ce dossier de candidature se fait par email à l'adresse suivante : info@societal-angels.org

Si le projet est porté par plusieurs associations, le dossier mentionnera toutes les associations participantes et sera complété par l'interlocuteur dit « représentant du projet ». Il fera le lien avec SOCIETAL ANGELS pendant la période de sélection.

Le dossier doit être complet et envoyé en totalité pour être étudié.

En vue d'une sélection éventuelle et du lancement de votre financement participatif avec MiiMOSA, ces éléments de contenus et de communication sont très importants. Pensez à bien les préparer ainsi que de courtes vidéos pour mobiliser votre communauté et faciliter les dons citoyens sur la plateforme.

Nom du projet :
Date de lancement ou de poursuite du projet :
NOM DE L'ASSOCIATION :
Téléphone :
Site Internet :
CONTACT DES PERSONNES RESSOURCES
Civilité :
Prénom / Nom :
Tél :
Courriel :



DOSSIER DE CANDIDATURE

Votre vision. À quoi cela pourrait aboutir ?

(périmètre et impacts du projet, nombre de personnes bénéficiaires, possibles développements et changements d'échelle, etc).

RESSOURCES ET MOYENS

Quel est votre réseau professionnel et personnel ? Équipe ?

Les soutiens dont vous disposez car vous pouvez présenter un dossier en équipe avec d'autres associations ou partenaires.

Quels sont les moyens humains et matériel nécessaires à ce projet ?

Avez-vous d'autres partenaires (financiers ou non) sur ce projet ? Si oui, lesquels ?



DOSSIER DE CANDIDATURE

**Avez-vous déjà fait une demande de financement ? Auprès de quel organisme ?
Avec quel résultat et montant ?**

CHRONOLOGIE / ÉTAPES CLÉS DU PROJET (EN COURS OU À LANCER)

Date prévue de démarrage ou de poursuite, jalons, durée.

Y A T-IL UNE LOCALISATION LIÉE À CE PROJET ? :

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'APPEL À PROJETS « PRÉKALIM » ?

LE PROJET EST-IL CONFIDENTIEL ?

SI OUI, QUELLE MODALITÉ DE COMMUNICATION A MINIMA PROPOSEZ-VOUS ?

Je déclare l'exactitude des informations que je viens de fournir dans ce questionnaire.
En cochant cette case, je fais foi de ma signature.

Lu et approuvé

